

Comité de suivi n°3

Projet solaire de Laon-Couvron Sur les communes de Vivaise, Couvron-et-Aumencourt, Crépy et Chéry-lès-Pouilly

Compte-rendu

Dans le cadre de son projet solaire développé sur les communes de Vivaise, Couvron-et-Aumencourt, Crépy et Chéry-lès-Pouilly, Neoen, accompagné de l'Agence Tact, a réuni le 26 février 2025 plusieurs acteurs du territoire en vue du troisième comité de suivi, organisé dans le cadre de sa démarche de dialogue local.

Liste des présents :

Carole RIBEIRO, Maire de Couvron-et-Aumencourt et Présidente de la Communauté de communes du Pays de la Serre

Thierry LECOMTE, Vice-président chargé de l'économie de la Communauté de communes du Pays de la Serre

Fabrice FÉRON, Maire de Crépy et Vice-président chargé des finances et de la mutualisation de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

Jocelyne VERON, 1^{ère} adjointe au Maire de Vivaise

Marc FERNANDEZ, Conseiller municipal de Vivaise

Jean-Marc CARLIER, Directeur général des services de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

Céline CHOUTEAU, Cheffe de service à l'environnement de la Direction départementale des Territoires de l'Aisne

Loïc LÉGLISE, Chargé de mission territorial au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Laure DELOTTIER, Cheffe de projet développement (Neoen)

Olivier PIOLLET, Chef de projet développement (Neoen)

Pauline SÉGARD, Consultante et responsable d'équipe (Agence Tact)

Pauline LEFORT, Consultante en concertation (Agence Tact)

Nadia HOUSNI, Assistante de projets en concertation (Agence Tact)

Synthèse des échanges

Introduction

Le présent comité de suivi vise à présenter le projet photovoltaïque tel qu'il a été redimensionné pour donner suite aux recommandations du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et de la Direction Départementale des Territoires (DDT), lesquels ont estimé que les enjeux écologiques avaient été sous-estimés dans la demande de Permis de Construire déposée en préfecture en août 2024. L'état initial écologique a fait l'objet d'une nouvelle appréciation, et de nouvelles zones d'évitement ont ainsi été définies, induisant mécaniquement une diminution du projet solaire.

La solution technique de raccordement électrique restant inchangée jusqu'au poste source de RTE, le projet a été repensé, avec l'ajout d'un projet de centrale de stockage par batteries, afin d'utiliser la capacité totale de ligne de raccordement et d'assurer l'équilibre économique du projet.

Rappel du projet solaire

Le projet solaire, se situant sur un site anciennement militaire en friche depuis 13 ans, présente une richesse écologique indéniable, mais également de fortes pollutions pyrotechniques, métalliques et chimiques.

Par ailleurs, le projet est développé en coordination avec le projet de circuit de MotorSportVision (MSV), qui détient la majorité des parcelles, et ses propres autorisations administratives. Les parcelles restantes appartiennent à la communauté de communes du Pays de Serre et de la communauté d'agglomération du Pays de Laon.

Le permis de construire déposé en août 2024

La demande de permis de construire telle qu'elle a été déposée le 5 août 2024 projetait un projet photovoltaïque dense, d'une puissance de 325 MWc, réparti sur 255 hectares, avec une orientation sud des panneaux et un inter rang de 3,2m. Les fondations étaient principalement des pieux battus sur les prairies, des ancrages avec l'utilisation de platines sur les dalles bétonnées, et des longrines plus ponctuellement, par exemple sur le périmètre de protection rapprochée de captage d'eau (PPR F02) ou sur quelques zones saturées du diagnostic pyrotechnique qui ne pourraient être dépolluées.

Les évitements étaient concentrés sur les zones identifiées comme présentant alors les plus forts enjeux écologiques (zones boisées et arbustives), mais également quelques zones particulièrement complexes (anciennes zones de stockage des missiles nucléaires). Les masques végétaux étaient donc préservés.

Raccordement

Le projet sera raccordé au poste électrique de Beautor à Tergnier. S'agissant d'un raccordement à haute tension sur le réseau de Transport de l'Electricité (RTE), RTE est soumis à une

concertation dite « Fontaine ». Son objectif est de définir, avec les élus et les parties prenantes, les caractéristiques du projet de raccordement électrique.

La justification technico-économique (JTE) ayant été validée par le Ministère et la DREAL, un dossier de concertation (DDPAE) présentant l'aire d'étude et ses enjeux, les fuseaux de raccordement possibles et la proposition du fuseau de moindre impact est en cours de validation. Il servira dans le cadre de la concertation avec les 22 communes traversées par le raccordement. L'Instance Locale de Concertation (ILC) réunira au deuxième trimestre 2025 l'ensemble des parties prenantes, et permettra de valider définitivement le fuseau de moindre impact.

D'après les informations fournies par RTE à date, parmi les deux fuseaux de raccordement ayant fait l'objet d'une analyse multicritères, le fuseau Nord présente le meilleur compromis, notamment sur les aspects écologiques et techniques. En conséquence, la sous-station migrera vers le nord du site.

Compléments apportés par les participants au comité

En décembre 2024, Christophe Garcia, directeur du projet de raccordement RTE, accompagné du bureau d'études Ingérop, a invité les élus pour leur présenter les deux fuseaux étudiés. Le raccordement sur le fuseau Sud, le long de la D1044, a été présenté comme très contraint par de nombreux réseaux déjà présents sous la chaussée. D'autre part, cette route traversant un massif boisé protégé, toute coupe pour installer des boîtes de jonction serait très impactante pour les chauves-souris. Pour finir, la forte circulation de cet axe paraît peu compatible avec la mise en place d'une circulation alternée pendant une phase longue de travaux.

Démarche d'information et de concertation

Plusieurs actions ont été menées depuis octobre 2023, à la fois à destination des élus (comité de suivi et comité de projet) et du grand public (lettres, réunions publiques, exposition itinérante). Globalement, la participation aux actions grand public a été assez faible et les habitants n'ont pas témoigné d'opposition particulière au projet. Étant donné le dépôt d'un nouveau dossier en préfecture, un nouveau comité de projet devra être organisé en amont de ce dernier.

Une révision du projet pour répondre aux enjeux écologiques

Pourquoi actualiser le volet écologique ?

Neoen rappelle que de nombreuses études environnementales se sont succédé en raison de l'historique de développement du site depuis le départ de l'Armée. Plusieurs cycles d'inventaires écologiques ont eu lieu, respectivement en 2016 par le CERE pour l'ancien projet de circuit automobile, en 2019 par le CEN pour l'élaboration du plan de gestion du site, et en 2023 par

Synergis pour le projet de centrale solaire. Le site et ses enjeux sont donc bien connus des services instructeurs.

Lors d'une visite du camp militaire de Sissonne en juillet 2024, le Conservatoire d'Espaces Naturels a alerté sur la possible sous-estimation des enjeux habitats, notamment sur les pelouses calcicoles bordant la piste aérienne. La DDT a par la suite confirmé une différence d'appréciation sur ces enjeux entre le dossier du projet photovoltaïque et les évaluations précédentes.

Après avoir vérifié l'absence de facteur extérieur potentiellement à l'origine d'une évolution de ces habitats, Neoen a suivi les recommandations du CEN et commandité des inventaires phytosociologiques complémentaires en octobre 2024, afin de corriger l'état initial écologique.

L'état initial écologique a été actualisé en février 2025 avec l'aide du CEN, et une réunion de présentation de ces évolutions à destination de la DDT / DREAL a eu lieu le 30 janvier 2025.

Résultats habitats (révision 2025)

La révision principale concerne les pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques, dont les enjeux ont été rehaussés de faibles à modérés, du fait de leur caractère d'habitat d'intérêt communautaire (type pelouses E1.26). Un pied de Gentiane Croisette a également été observée proche de la Marguerite.

Synthèse des enjeux

Les enjeux du site restent néanmoins concentrés sur la présence d'Édicnèmes criards avec des sites de nidification possibles à certains endroits, les oiseaux nicheurs des milieux ouverts et semi-ouverts, les insectes avec la présence de trois espèces patrimoniales non protégées (le Fadet de la Mélisse, la Mélitée du Plantain, le Decticelle bicolore) et les chauves-souris avec la présence de nombreux gîtes potentiels dans les cavités des arbres ou les anciens bâtiments de l'armée. A cela s'ajoute donc des enjeux liés à la présence de ces pelouses calcicoles rares en région.

Pour répondre correctement à la hausse des enjeux habitats, le projet a évolué de manière notable, justifiant une annulation des demandes de permis de construire en cours et un dépôt de nouvelles demandes de permis.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) indique que l'alerte a été donnée afin que Neoen puisse réfléchir à une implantation de panneaux qui soit susceptible d'être acceptée par les services de l'État, en trouvant le meilleur compromis entre la préservation de la biodiversité et les aspects économiques de développement du site. L'objectif est d'éviter que les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation ne soient pas adaptées aux enjeux du site, comme en 2019 lors de l'instruction du grand projet automobile où le CNPN avait formulé un avis défavorable sur la Dérogation Espèces Protégées (DEP) proposée par MSV. Il ajoute que le

CNPN formule un avis, qui peut être suivi ou non par le préfet dans son arrêté d'autorisation ou de refus.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) indique également que le préfet peut en théorie autoriser un projet, dont l'avis du CNPN sur la Dérogation Espèces Protégées est défavorable. Néanmoins, ce n'est en général pas l'option privilégiée car elle augmente le risque de contentieux. La DDT rappelle que sa mission est entre autres de s'assurer que les dossiers soient solides juridiquement.

Observations formulées par le comité

Observation d'un(e) participant(e) : Les études environnementales nuisent au bon développement d'un projet sur cette zone, sur laquelle de nombreux projets se sont succédés sans être concrétisés. La question des emplois générés par ces projets doit être priorisée sur cette zone.

Observation d'un(e) participant(e) : « La biodiversité se développe sur la zone, tant qu'il n'y a pas de projet. Les enjeux seront logiquement de plus en plus forts, à mesure que le temps passe. »

Précisions sur la nouvelle implantation pressentie

Une surface d'implantation des panneaux réduite



Délimitation en rouge : implantation telle qu'elle a été déposée en 2024.
Surfaces vertes et jaune : nouvelle implantation pressentie (dépôt 2025).

Pour une bonne prise en compte des enjeux écologiques précédents, de nouvelles emprises ont été définies.

Au total, environ 60 hectares supplémentaires seront évités par rapport à l'implantation initiale déposée en 2024.

L'emprise devrait s'étendre sur environ 195 hectares sur les 360 hectares de la zone d'implantation potentielle (ZIP) :

- Les zones arbustives denses où des oiseaux nicheurs ont été identifiés sont évitées,
- Une large zone de quiétude est définie à l'est de la zone,
- Les pistes existantes seront réutilisées.

Le design des panneaux

Afin de limiter la perte de puissance globale du projet, Neoen a repensé le design de son projet photovoltaïque, en différenciant les installations selon la typologie des habitats.

- À l'ouest, le projet prévoit une densification des panneaux sur les habitats de type semi-ouverts (fourrés, ourlets, boisements, landes, friches, etc.). Les panneaux seront orientés Est-Ouest, avec un inter rang de 2,5m.
- À l'est, le projet prévoit une dé-densification des panneaux sur les habitats ouverts de type pelouses calcicoles. Les panneaux seront orientés sud, avec une augmentation de l'inter-rang à 4m.

Incidences pressenties de la nouvelle implantation

Les incidences brutes de la nouvelle implantation seront potentiellement significatives pour :

- Les oiseaux nicheurs diurnes : perte de zone de reproduction et d'alimentation pour l'œdicnème criard et certaines espèces des milieux ouverts et semi-ouverts.
- Insectes : perte d'habitats, retour plausible post chantier en fonction de la distance inter rang et des modalités de gestion.
- Chauves-souris : perte d'habitat de chasse.
- Habitats (pelouses calcicoles) : retour plausible post-chantier en fonction de la distance inter rang et des modalités de gestion.

Des mesures d'évitement et de réduction seront définies conjointement avec MSV et le CEN pour limiter les impacts sur ces espèces (exemple : mise en place d'un pâturage tournant sur les pelouses calcicoles).

Une demande de Dérogation Espèces Protégées (DEP) sera néanmoins nécessaire pour compenser les impacts résiduels. Les besoins de surfaces de compensation pour l'ensemble du projet Neoen et MSV seront probablement supérieurs aux surfaces disponibles sur le camp militaire de Sissonne : Neoen cherche donc actuellement de nouvelles parcelles de compensation à proximité du site.

Ajout d'une centrale de stockage d'électricité par batterie

Le redimensionnement du projet prévoit un évitement additionnel de 60 hectares, réduisant la puissance photovoltaïque installée d'environ 75 MW. Ainsi, afin d'utiliser toute la capacité de la ligne de raccordement RTE et de maintenir l'équilibre économique du projet, un projet de centrale de stockage d'électricité par batterie est une solution alternative pertinente.

En effet, les centrales de batterie sont des installations de taille réduite, ne nécessitant que 2 à 5 hectares en fonction des puissances installées. Par ailleurs, ces installations sont compatibles avec les zones UEA des documents d'urbanisme en vigueur. En effet, comme les installations photovoltaïques, ces équipements sont considérés comme des « équipements d'intérêt collectif ». Par ailleurs, à titre indicatif, les batteries seront situées à plus de 800m des habitations les plus proches.

Les projets de stockage d'électricité par batteries peuvent fournir différents services au réseau :

- Stabiliser le réseau en temps réel via des appels d'offres quotidiens du gestionnaire de réseau ;
- Soutenir le réseau en cas d'événements exceptionnels (par exemple pour palier un problème survenu sur une ligne électrique) ;
- Pratiquer l'arbitrage en cas de volatilité des prix et contribuer à réduire les prix de l'électricité. Les batteries peuvent stocker l'électricité lorsque la production est abondante et peu coûteuse, puis la restituer lors des pics de consommation. Actuellement, en période de forte demande, le réseau fait appel en derniers recours aux centrales à gaz et à charbon, dont le coût de production est élevé. Or, le prix de l'électricité sur le marché est déterminé par la dernière centrale appelée, ce qui entraîne un prix élevé lorsque ces centrales sont sollicitées. En remplaçant ces centrales par des batteries stockant une électricité à bas coût, l'énergie restituée est moins chère, ce qui limite l'impact des pics de consommation sur le prix global de l'électricité ;
- Résoudre un problème réseau, lors des mises à l'arrêt des centrales thermiques conventionnelles ;
- Lisser l'intermittence des énergies renouvelables en stockant l'électricité produite en journée, lorsque la demande est faible et l'injection sur le réseau contraignante, pour la restituer aux périodes de forte consommation, comme le matin et en soirée.

De manière générale, le projet de stockage par batteries permettra d'accompagner la fiabilisation du réseau de transport d'électricité des Hauts-de-France et l'intégration future des nouvelles capacités de production d'énergies renouvelables.

Le projet de stockage de Laon-Couvron représenterait entre 1% et 5% des objectifs de stockage des scénarios RTE N1(9 GW de batterie) et N2 (2 GW de batterie), soit une contribution non négligeable à l'atteinte de ces objectifs d'ici 2050.

Eléments d'un projet de stockage



Très concrètement, ces batteries prennent la forme de conteneurs maritimes de taille standard (20 à 30 pieds), à l'intérieur desquels sont assemblés plusieurs modules de batteries, eux-mêmes composés de nombreuses cellules.

En fonctionnement, l'électricité restituée par les batteries (en courant continu) n'est pas directement compatible avec le réseau électrique (en courant alternatif) et doit donc passer par des onduleurs et des postes de transformation pour être convertie et adaptée avant d'être injectée sur le réseau électrique.

Neoen dispose d'un savoir-faire solide et d'une grande expérience en matière de développement de projets de stockage par batteries. Ses actifs en construction ou en exploitation représente environ 2 GW, soit l'équivalent de deux tranches de centrale nucléaire. Ses actifs de stockage sont répartis sur 3 continents : en Australie, en Amérique et en Europe, avec 4 projets en exploitation ou en construction en France :

- Azur Stockage sur la commune d'Azur dans les Landes, en exploitation depuis 2019 (6 MW),
- Pod-Tredan sur la commune de Plourhan dans les Côtes d'Armor en exploitation depuis 2022 (8 MW),
- Antugnac Stockage sur la commune d'Antugnac dans l'Aude, en exploitation depuis 2023 (8 MW),
- Breizh Big Battery sur la commune de Pleyber-Christ dans le Finistère, en construction et dont la mise en service est prévue pour 2026 (80 MW).

Calendrier de mise en service

Étant donné les périodes incompressibles liés aux autorisations et aux travaux du raccordement du projet au réseau, le calendrier du projet n'est à ce stade pas décalé.

Questions et observations formulées par le comité

Question d'un(e) participant(e) : « Ce nouveau système de stockage de batteries est assez nouveau, a-t-on suffisamment de recul pour en installer ? »

Neoen : Nous avons développé et construit plus de 2 GW de projets en Australie, en Amérique et en Europe et disposons d'une solide expérience que nous mettons à profit pour tout nouveau développement. En France, les projets de stockage de batteries ont longtemps été freiné par l'impossibilité d'obtenir un prêt bancaire lié au manque de visibilité sur les services rendus par ces projets. Les premiers projets français de Neoen ont ainsi été financés en partie grâce à des soutiens financiers régionaux. Néanmoins, nous disposons aujourd'hui d'une meilleure visibilité sur l'intérêt de ces actifs de stockage, nous permettant financer les projets intégralement en fonds propres, comme c'est le cas pour le projet breton Breizh Big Battery.

Question d'un(e) participant(e) : « Qui construit les batteries ? »

Neoen : Plusieurs constructeurs existent sur le marché : Nidec (qui assemble ses batteries en France), Tesla, Huawei.

Question d'un(e) participant(e) : « Est-ce qu'on observe une baisse de la performance des batteries avec le temps, comme sur les voitures ? »

Neoen : Oui, mais leur durée de vie est comprise entre 20 et 25 ans.

Question d'un(e) participant(e) : « Est-ce que ces installations sont risquées ? »

Neoen : Du fait de son expérience en matière de stockage d'électricité par batteries, Neoen maîtrise les risques associés à ce type de projet. Les principaux risques sont liés à d'éventuels incendies et aux fumées produites par un emballement thermique des cellules. Il faut tout d'abord souligner que les nombreuses redondances présentes au sein de ces installations empêchent toute propagation de l'incident d'une cellule aux autres cellules, et donc au conteneur. La technologie LFP (Lithium Fer Phosphate) utilisée désormais est très fiable et ne génère pas de flammes. Afin d'évaluer avec précision les risques pour la santé humaine en cas d'incendie, des études sont actuellement menées en partenariat avec l'Ineris (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques). Ces analyses montrent que les fumées dégagées par un incendie de batterie sont particulièrement chaudes et peu denses, favorisant ainsi leur dispersion rapide en altitude. Par conséquent, au-delà d'un rayon de 100 mètres autour du foyer, il n'y a plus aucun risque sur la santé humaine. Ces études vont par ailleurs définir des distances minimales à respecter pour empêcher toute propagation d'incendie entre deux conteneurs que Neoen s'engage à respecter. Sur le volet acoustique, Neoen s'engage également à lancer une étude acoustique pour vérifier que le projet sera conforme à la réglementation et que les incidences seront nulles pour les riverains dont les maisons sont positionnées à plus de 800m. S'il s'avère que des incidences existent, des mesures d'atténuation pourront être mis en place (mur antibruit, merlons, etc.).

Observation : « Je me questionne sur ce plan B de batterie. On perd 60 hectares de panneaux pour des raisons écologiques, alors que l'on ne sait pas quoi faire de ce site : cela va avoir des conséquences sur les retombées fiscales du projet. Et les batteries, ça m'inquiète, surtout qu'elles sont situées à proximité de la station d'épuration. Je ferai remonter mon désarroi à la préfète. »

Neoen : Le projet de batteries pourra faire l'objet d'un autre atelier, afin d'en discuter en détails, de vous partager notre expérience et de faire intervenir des experts sur le sujet. Nous pourrions également envisager de déplacer le projet de batteries plus au sud de la zone, pour l'éloigner de la station d'épuration.

Question d'un(e) participant(e) : « Lors du dernier comité de suivi, vous aviez la capacité de nous assurer que le projet était viable économiquement. Qu'en est-il aujourd'hui ? »

Neoen : Aujourd'hui, l'équilibre économique du projet se maintient. Dans le cas contraire, nous ne serions plus là. Le cycle de développement des projets d'énergie renouvelable est bien souvent long et parfois ponctué de bonnes et de mauvaises nouvelles. Nous savons nous adapter et poursuivons toujours le même but : construire un projet qui sera profitable au territoire, tout en préservant la biodiversité. L'ajout d'une centrale de stockage est une réponse pertinente à une hausse des enjeux écologiques. À ce stade, nous n'excluons pas non plus de développer un projet agrivoltaïque à proximité, qui pourrait se connecter à la sous-station, afin de mutualiser les coûts de raccordement.

Nous avons par ailleurs de bonnes nouvelles concernant les coûts de dépollution pyrotechnique par exemple qui se révèlent moins importants qu'anticipés dans les zones

dites « saturées » où il n'est pas possible d'identifier précisément les objets enfouis car ils sont présents en trop grande quantité.

La démarche d'information et de concertation

La distribution d'une lettre d'information était initialement prévue en septembre 2024. Néanmoins, cela a coïncidé avec la période à laquelle il a été envisagé de redimensionner le projet. Neoen a donc décidé d'attendre de bénéficier de plus de détails sur son projet redimensionné avant d'en informer le grand public. Dans ce contexte, une lettre d'information pourrait être distribuée au printemps.

Par ailleurs, un nouveau comité de projet devra être tenu avant le dépôt en préfecture, mi-2025.

Il est également envisagé d'organiser des ateliers avec les habitants qui le souhaitent pendant l'instruction, dont les thématiques restent à définir (enjeux en période de travaux, par exemple).

Observations formulées par le comité

Observation d'un(e) participant(e) : « On a beaucoup communiqué sur l'avenir de ce site avec nos administrés. Le projet de port sec, le projet Palmer, le projet d'agriculture biologique, puis maintenant le projet photovoltaïque : je pense qu'il faut faire attention pour éviter de nouvelles fausses promesses. Il n'y a pas d'opposition notable sur le volet habitant, donc je serai d'avis de ne pas communiquer tant que les autorisations ne seront pas définitives. »

Observation d'un(e) autre participant(e) : « Je suis du même avis. Il y a les élections municipales dans un an, et les élus locaux seront tenus responsables d'un décalage de calendrier. Les gens ne connaissent pas les services instructeurs, et nous sommes leurs principaux interlocuteurs. Je pense qu'il faut attendre mi-2026 afin que le brouillard soit levé sur les autorisations environnementales. »

Observation d'un(e) autre participant(e) : « En période électorale, il y a un devoir de réserve, nous ne pourrions plus répondre aux questions de nos administrés. »

Agence Tact : Le calendrier du projet ne sera pas décalé. Le fait de distribuer une lettre d'information au nom de Neoen permet de témoigner du portage de ce dernier, et fait peser un risque moindre sur les élus. Par ailleurs, la présentation du projet en comité de projet sera nécessairement relayée sur le site Internet : c'est une obligation légale de la loi APER. Néanmoins, nous pourrions rediscuter de cette question au moment du comité de projet.

Direction départementale des Territoires : Neoen a bien travaillé sur le redimensionnement du projet, les états initiaux sont finalisés. Le « gros » du travail a été réalisé, il reste la question de la compensation. Mais à ce stade, il ne devrait pas y avoir de nouveaux blocages sur l'instruction du projet. Neoen travaille par ailleurs avec le CEN, donc tout concorde pour que le projet parvienne à son terme.